

10ème appel Innovative Health Initiative (IHI)

Objectifs

IHI 10 est un appel en deux étapes portant sur l'étiquetage numérique des technologies médicales, l'Espace européen des données de santé et les PFAS dans le secteur de la santé.

Il s'agit d'un partenariat entre l'Union européenne et les associations industrielles représentant les secteurs impliqués dans les soins de santé, à savoir :

- **COCIR** (imagerie médicale, radiothérapie, TIC de santé et industries électromédicales)
- **EFPIA**, y compris **Vaccines Europe** (industrie pharmaceutique et des vaccins)
- **EuropaBio** (industrie biotechnologique)
- **MedTech Europe** (industrie des technologies médicales)

Son objectif est de transformer la recherche et l'innovation en santé en bénéfices concrets pour les patients et la société, tout en garantissant que l'Europe reste à la pointe d'une recherche en santé interdisciplinaire, durable et centrée sur le patient.

Sujets couverts par l'appel 10:

Sujet 1 : Étiquette numérique : une source d'information complète pour les produits de technologie médicale

Sujet 2 : Faciliter et sécuriser l'innovation dans l'utilisation secondaire des données de santé dans l'Espace européen des données de santé (EHDS)

Sujet 3 : Exposition aux substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), émissions et gestion en fin de vie dans le secteur de la santé.

Date limite de soumission des propositions courtes : **23 avril 2025**

Date limite de soumission des propositions complètes : **14 octobre 2025**

Plus d'informations sur le site web d'Innovative Health Initiative.

Conditions d'éligibilité

Pour qu'un consortium soit considéré comme éligible, il doit inclure :

- au moins une entité juridique indépendante établie dans un État membre ; et
- au moins deux autres entités juridiques indépendantes, chacune établie dans un État membre ou un pays associé différent.

Budget

La contribution financière maximale de l'IHI pour ces sujets est de **33,9 millions d'euros**.

Les contributions de l'industrie et des partenaires contributeurs s'élèvent à **35,9 millions d'euros**.

Bailleur de fonds

- **European Commission**

Critères de sélection

Le processus d'évaluation comprend trois phases :

Phase 1 — Évaluation individuelle

Phase 2 — Groupe de consensus

Phase 3 — Examen par un panel

Soumission : 23 avril 2025

Durée : Maximum 36 mois

Porteur(s) : (ASBL) (Centre de Recherche

(Centre de Recherche Agréé) (Haute Ecole)

Mots-clés

(Informatique) (Projet européen) (Santé)

Contacts SynHERA

- Cristina BRANDINI (brandini.c@synhera.be)